

## L'INSTALLATION N' EST PAS CONFORME

Date(s) du contrôle: 18/08/2023 Date d'émission du rapport: 18/08/2023  
Rapport N°: 0110-230818-02

### Identification de l'organisme agréé et de l'agent-visiteur:

Nom: Normec BTV  
Adresse: Roderveldlaan 2, 2600 Berchem  
T: 083 21 35 27 E: namur-btv@normecgroup.com Numéro d'entreprise: 0406.486.616  
L'agent-visiteur: numéro 0110

### Identification des tiers:

Client: [REDACTED]  
Adresse: [REDACTED]  
Nom propriétaire, exploitant ou gestionnaire: [REDACTED]  
Adresse: [REDACTED]  
Responsable des travaux: Inconnu  
Adresse: ,  
Numéro de TVA:

### Identification de l'installation électrique:

[REDACTED]  
[REDACTED]  
Code EAN:  
Numéro compteur: 5016328  
Cabine haute tension privée: Non  
Type d'installation: unité d'habitation

### Données du contrôle:

Type de contrôle suivant Livre 1 - AR 08/09/2019: Visite de contrôle vente ancienne installation (8.4.2)  
Date de la réalisation de l'installation: Avant 01/10/1981, A partir du 01/10/1981 jusqu'au 01/06/2020

### Informations contenu contrôle:

1 appartement 2ème étage

Dérogation(s) partie 8 Livre 1 - AR 08/09/2019: appliqué  
Autre(s) référence(s) légale(s): n/a

VMA - 63.09



Installations électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 - AR 08/09/2019)

Maatschappelijke zetel / Siège social:  
Roderveldlaan 2  
2600 Berchem

Ondernemingsnummer / Numéro d'entreprise: 0406.486.616  
RPR Antwerpen / RPM Anvers  
normecbtv.com

### Données de l'installation électrique:

Tension et nature du courant: 3 x 230V

Canalisation d'alimentation du tableau principal: Type: EXVB - Section: 4 x 16 mm<sup>2</sup>

Type d'électrode de terre: Piquet de terre

Nombre de tableaux: 2

Valeur nominale de la protection du branchement: 24A

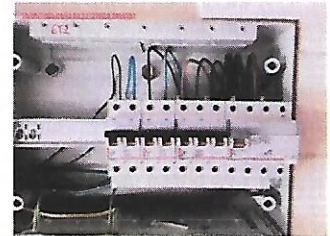
Type de coupure générale: 4P 40A/300mA

Type de schéma de mise à la terre: TT

Nombre de circuits: 3+4 (réserve inclus)

### DESCRIPTION:

Dispositifs à courant différentiel installés: 4P 40 A 300 mA type A, circuit (s) protégé(s): toute l'installation  
nombre : 1



### TD1

1 diff 40A 300mA 4p

1 disj C 20A triph

1 disj C16A bip

1 disj C10A bip

TD CUISINE

1 disj C 20A tétra

2 disj C 20A bip

1 disj C 16A bip

Réf. rapport du contrôle de conformité: pas d'application

Localisation des canalisations souterraines: communiqué oralement

---

### Résultats du contrôle:

#### Mesures et essais:

Résistance de dispersion de la prise de terre: 11,7 Ohm Valeur de la résistance d'isolement général: 2,6 MOhm

Test des dispositifs à courant différentiel via test bouton: OK

Test des dispositifs à courant différentiel via test boucle de défaut: OK

Continuité des conducteurs de protection: NOK

VMA - 63.09



Installations électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 - AR 08/09/2019)

**Maatschappelijke zetel / Siège social:**

Roderveidlaan 2

2600 Berchem

Ondernemingsnummer / Numéro d'entreprise: 0406.486.616

RPR Antwerpen / RPM Anvers

normecbtv.com

#### Infractions constatées:

- 1 Absence de schéma unifilaire (Livre 1: 3.1.2.1).
- 2 Absence des plans de position (Livre 1: 3.1.2.1).
- 3 La tension d'alimentation n'est pas affichée sur chaque tableau électrique (Livre 1: 3.1.3.3).
- 4 Le repérage des circuits(s), bornes de raccordements et/ou appareillages (interrupteur, disjoncteur,...) est absent, faux ou incomplet (Livre 1: 3.1.3.1/5.1.6.1).
- 5 Un différentiel de max. 30 mA n'est pas installé pour la protection des lave-linges, sèche-linges et/ou lave-vaisselles (installations domestiques) (Livre 1: 4.2.4.3).
- 6 Un dispositif de protection à courant différentiel résiduel subordonné de maximum 30 mA n'est pas installé pour la protection des lieux contenant une baignoire et/ou douche (Livre 1: 4.2.4.3).
- 7 Les prises de courant avec terre latérale ne sont pas autorisées dans une installation domestique et elles ne sont pas non plus autorisées dans une installation non domestique sans personnel BA4/BA5 (Livre 1: 5.3.5.2).
- 8 Les prises de courant ne possèdent pas de contact de mise à la terre connecté (à un conducteur de protection) (Livre 1: 4.2.2.3/5.3.5.2).
- 9 La prise n'a pas de contact de terre et cette prise n'est pas protégée par un différentiel de maximum 30mA (ancienne installation domestique) (Livre 1: 8.2.1).
- 10 Les prises de courant ne sont pas de type "sécurité enfants" (Livre 1: 4.2.2.3/5.3.5.2).

#### Remarques:

- 1 Il est possible que, après la présentation du schéma et/ou de la description des circuits, des infractions supplémentaires puissent être faites lors d'un prochain contrôle.
- 2 Après avoir résolues les infractions ci-dessus, il est possible que des infractions supplémentaires puissent être découvertes lors d'un prochain contrôle.
- 3 En raison de l'absence du rapport de contrôle de conformité concernant l'ensemble de l'installation électrique, un nouveau contrôle de conformité a été effectué.

#### Conclusion du contrôle:

**4. L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension, le Livre 2 sur les installations électriques à haute tension et le Livre 3 sur les installations pour le transport et la distribution de l'énergie électrique. L'acheteur doit laisser réaliser une nouvelle visite de contrôle pour vérifier la remise en ordre de l'installation au terme du délai de 18 mois prenant cours le jour de l'acte de vente. L'acheteur peut choisir librement l'organisme agréé pour cette nouvelle visite de contrôle.**

#### Heure d'achèvement:

agent-visiteur 0110 p.o. du directeur technique  
18/08/23 10:14

Le directeur technique, ir. Bart van Rossum



VMA - 63.09



Installations électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 - AR 08/09/2019)

**Maatschappelijke zetel / Siège social:**

Roderveldlaan 2  
2600 Berchem

Ondernemingsnummer / Numéro d'entreprise: 0406.486.616

RPR Antwerpen / RPM Anvers  
normecbtv.com